

- Absence de dispositif d'alerte en cas de panne dans les ascenseurs (pannes d'ailleurs fréquentes, agents et personnel de nettoyage bloqués pour certains plus d'une heure)
- Non remise aux membres du Comité d'Hygiène de sécurité et des conditions de travail du rapport de vérification des ascenseurs demandé, et méconnaissance totale par vous même de cet éventuel rapport.

Je pense donc que ma situation de travail présente un danger grave et imminent.
Par ailleurs , j'attire votre attention sur le fait que les usagers du service public (notamment handicapés) sont exposés aux mêmes risques que les agents.

Monsieur
Monsieur le Directeur Départemental
du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
13, rue de Lens
92000 NANTERRE

Nanterre, le 29 Octobre 1998, 13 H 30 mn

NOM	SERVICE	SIGNATURE
-----	---------	-----------

65 agents out signé

En l'absence de la tenue du registre spécial prévu à l'article 5.8 du Décret du 9 Mai 1995, je vous informe que je me retire, conformément à l'article 5.6. du même décret, de ma situation de travail, et ce pour les motifs suivants :

- Les dispositifs de sécurité ne sont pas mis en oeuvre, et ce, depuis le 23 Septembre 1998, date de notre déménagement.
- Les alarmes incendie se déclenchent de manière intempestive et sont inaudibles de certains bureaux.
- Aucune procédure d'évacuation n'a été définie.
- Absence d'affichage des plans d'évacuation
- Absence de désignation d'agents ayant reçu une formation incendie
- Absence de toute instruction donnée aux agents
- Absence de toute formation dispensée sur le lieu de travail portant sur les conditions de circulation sur les lieux de travail et notamment les issues et dégagements de secours (art. 7 Décret du 9/5/1995)
- Extincteurs en nombre insuffisant
- Eclairage de sécurité déficient
- Porte coupe feu tantôt verrouillées tantôt maintenues en position ouverte
- Portes palière sur les escaliers de secours dont l'ouverture est contrôlée par des digicodes sans que ceux ci soient désactivés en cas d'incendie
- Absences de barres anti-panique sur ces mêmes portes.

Syndicat C.G.T.
DDTE DASS
Hauts de Seine

SUD TRAVAIL
Hauts de Seine

Syndicat F.O.
Hauts de Seine

Nanterre, le 20 Octobre 1998

Mairie de Nanterre
Commission Départementale de Sécurité
Rue du 8 mai 1945.
92000 Nanterre

Monsieur,

Suite au déménagement des locaux de la DDTEFP des Hauts de Seine au 13, rue de Lens 92000 NANTERRE. et compte tenu des manquements graves aux règles de sécurité constatées, tant par le C.H.S. que par les organisations syndicales représentatives du personnel notamment :

Dysfonctionnement des ascenseurs (agent bloqué durant une heure, sans dispositif d'alerte), issues de secours bloquées, extincteurs non installés, déclenchement intempestif des alarmes, accès difficiles (en particulier handicapés). isolement des agents de d'accueil, sorties de parking dangereuses, procédures d'évacuation non définies....

Nous vous demandons de bien vouloir procéder a une visite de ces locaux, afin de vérifier les dysfonctionnements constatés qui pourraient avoir de graves conséquences, tant pour les agents que pour les usagers et notamment les personnes handicapés, nos services ayant en charge les services de la COTOREP

Dans l'attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Syndicat C.G.T.
DDTE DASS
Hauts de Seine

SUD TRAVAIL
Hauts de Seine

SYNDICAT F.O.
Hauts de Seine

SYNDICAT C.G.T.
DDTE DASS
Hauts de Seine

SUD TRAVAIL.
Hauts de Seine

Syndicat F.O.
Hauts de Seine

Nanterre, le 20 Octobre 1998

Madame
Inspecteur Hygiène et Sécurité
25-27, rue d'Astorg
75008 PARIS

Madame,

Vous êtes chargée, conformément à l'article 5.2 du Décret du 9 mai 1995, de contrôler, les conditions d'application des règles définies à l'article 3 en matière d'hygiène et de sécurité, c'est à dire du respect des dispositions du Livre II. Titre III du Code du Travail.

La Direction Départementale du Travail de l'Emploi et de la Solidarité Professionnelle des Hauts de Seine a déménagé ses locaux, pour s'installer 13, rue de Lens 92000 Nanterre depuis le 23 Septembre 1998.

Considérant les graves manquements aux règles de sécurité constatées ce jour :
Dysfonctionnements des ascenseurs (agent bloqué durant une heure sans dispositif d'alerte), issues de secours bloquées, extincteurs non installés, déclenchement intempestif des alarmes, accès difficiles (en particulier handicapés). isolement des agents de l'accueil, sorties parking dangereuses, procédures d'évacuation non définies,...

et aux règles d'hygiène :
nettoyage insuffisant des locaux y compris des sanitaires, absence d'enlèvement de la laine de roche et de la poussière derrière les radiateurs.. ventilation et aération insuffisantes des salles de réunions, chauffage inadapté

Nous, organisations syndicales, représentants les agents, vous demandons de procéder à un contrôle afin de constater les risques graves encourus tant par les agents que par les usagers, notamment en matière de sécurité incendie.

Votre participation au Comité d'hygiène et de sécurité du jeudi 22 octobre 1998 à 10 H, serait particulièrement appréciée.

Nous vous indiquons, que nous saisissons, parallèlement la commission départementale de sécurité.

Dans l'attente, nous vous prions d'agréer, Madame, nos meilleures salutations.

Syndicat C.G.T.
DDTE DASS
Hauts de Seine

SUD TRAVAIL
Hauts de Seine

SYNDICAT F.O.
Hauts de Seine

Syndicat C.G.T
DDTE DASS
Hauts de Seine

SUD TRAVAIL
Hauts de Seine

Syndicat F.O
Hauts de Seine

Nanterre, le 21 Octobre 1998

Monsieur le Prefet
Prefecture
Avenue Joilliot Curie
92000 NANTERRE

Monsieur

Vous trouverez ci-joint copie des courriers adressés par l'intersyndicale du département des Hauts de Seine à l'Inspecteur Hygiène et Sécurité, ainsi qu'à la Commission Départementale de sécurité.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée;

Syndicat C.G.T
DDTE DASS
Hauts de Seine

SUD TRAVAIL
Hauts de Seine

Syndicat F.O.
Hauts de Seine

Syndicat C.G.T
DDTE DASS
Hauts de Seine

SUD TRAVAIL
Hauts de Seine

Syndicat F.O
Hauts de Seine

Nanterre, le 21 Octobre 1998

Madame AUBRY
Ministre du Travail et de la Solidarité
127, rue de Grenelle
75700 PARIS

Madame la Ministre,

Vous trouverez ci-joint copie des courriers adressés par l'intersyndicale du département des Hauts de Seine à l'Inspecteur Hygiène et Sécurité, ainsi qu'à la Commission Départementale de sécurité.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre considération distinguée;

Syndicat C.G.T
DDTE DASS
Hauts de Seine

SUD TRAVAIL
Hauts de Seine

Syndicat F.O.
Hauts de Seine

Syndicat C.G.T
DDTE DASS
Hauts de Seine

SUD TRAVAIL
Hauts de Seine

Syndicat F.O
Hauts de Seine

Nanterre, le 21 Octobre 1998

Monsieur
D.R.T.E.F.P.
66, rue de Mouzaïa
75019 PARIS

Monsieur,

Vous trouverez ci-joint copie des courriers adressés par l'intersyndicale du département des Hauts de Seine à l'Inspecteur Hygiène et Sécurité, ainsi qu'à la Commission Départementale de sécurité.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée;

Syndicat C.G.T
DDTE DASS
Hauts de Seine

SUD TRAVAIL
Hauts de Seine

Syndicat F.O.
Hauts de Seine

Syndicat C.G.T
DDTE DASS
Hauts de Seine

SUD TRAVAIL
Hauts de Seine

Syndicat F.O
Hauts de Seine

Nanterre, le 21 Octobre 1998

Madame
DAGEMO
39/43, Quai André. Citroën
75739 PARIS CEDEX 15

Madame,

Vous trouverez ci-joint copie des courriers adressés par l'intersyndicale du département des Hauts de Seine à l'Inspecteur Hygiène et Sécurité, ainsi qu'à la Commission Départementale de sécurité.

Veillez agréer, Madame, l'expression de notre considération distinguée;

Syndicat C.G.T
DDTE DASS
Hauts de Seine

SUD TRAVAIL
Hauts de Seine

Syndicat F.O.
Hauts de Seine

Syndicat C.G.T
DDTE DASS
Hauts de Seine

SUD TRAVAIL
Hauts de Seine

Syndicat F.O
Hauts de Seine

Nanterre, le 21 Octobre 1998

Monsieur
D.D.T.E.F.P.
13, rue de Lens
92000 NANTERRE

Monsieur

Vous trouverez ci-joint copie des courriers adressés par l'intersyndicale du département des Hauts de Seine à l'Inspecteur Hygiène et Sécurité, ainsi qu'à la Commission Départementale de sécurité.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée;

Syndicat C.G.T
DDTE DASS
Hauts de Seine

SUD TRAVAIL
Hauts de Seine

Syndicat F.O.
Hauts de Seine